

SDEG 16

308, rue de Basseau

16021 ANGOULEME Cedex

Téléphone : 05 45 07 35 00

Télécopie : 05 45 07 35 20

E-mail : sdeg16@sdeg16.fr

Site internet : www.sdeg16.fr

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente



17 01 2013
16 07 18

BUDGET ANNEXE 2014 « TRES HAUT DEBIT »

BUDGET PRIMITIF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDEG 16

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET SDEG 16

Numéro SIRET : 25160006000031

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET : Budget Annexe "Très haut débit"

ANNEE 2014

SOMMAIRE

Informations générales		Jointes	Sans	Objet
p.2	A - Informations statistiques, fiscales et financières	X	X	
p.3	B - Modalités de vote du budget	X	X	
II. Présentation générale du budget				
p.4	A1 - Vue d'ensemble - Sections			
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres			
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes			
III. Vote du budget				
p.10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses			
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes			
p.12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
p.13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
p.14	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
IV - AUTRES ANNEXES				
A - Eléments du bilan				
p.15	A1 - Présentation croisée par fonction	X	X	
p.18	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	X	
p.20	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	X	
A2.1	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			
A2.2	Etat de la dette - Autres dettes			
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	X	
A2.5	Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			
A2.6	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
A2.7	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
p.25	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	X	
A2.9	Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			
A3	Méthodes utilisées pour les amortissements			
A4	Etat des provisions			
A5	Etalement des provisions			
p.26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	X	
p.27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	X	
A7.2.1	Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement			
A7.2.2	Etat de la répartition de la TEOM - Investissement			
A8	Etat des charges transférées			
A9	Détail des opérations pour le compte de tiers			
B - Engagements hors bilan				
B1.1	Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement			
B1.2	Calcul du ratio d'endettement			
B1.3	Etat des contrats de crédit-bail			
B1.4	Etat des contrats de partenariat public-privé			
B1.5	Etat des autres engagements donnés			
B1.6	Etat des engagements reçus			
B1.7	Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
B2.1	Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
B2.2	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
B3	Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			
C - Autres éléments d'informations				
p.29	C1 - Etat du personnel	X	X	
C2	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			
C3.1	Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement			
C3.2	Liste des établissements publics créés			
C3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe			
C3.4	Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe			
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures				
D1	Décisions en matière de taux de contributions directes			
p.31	D2 - Arrêtés et signatures	X	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	SDEG 16	BP
Budget Annexe "Très haut débit"		
2014		
I - INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
		I
		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	0,00	0,00
Financier	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1 Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	94,28	0,00
2 Produit exploitation domaniale/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3 Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4 Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	70,27	-0,00
5 Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit des informations N2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de communes en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFPR dérogé est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP	2014
I - INFORMATIONS GENERALES		
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		
		I
		B

<p>I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3. - sans vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".</p> <p>III - Les provisions sont budgétaires.</p> <p>IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2013.</p>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + proposés)
011	Charges à caractère général	74 846,00	0,00	208 846,00	208 846,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	0,00	10 154,00	10 154,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	85 000,00	0,00	217 000,00	217 000,00
66	Charges financières	14 157,48	0,00	13 158,18	13 158,18
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00
022	Depenses imprevues (fonctionnement)		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	99 157,48	0,00	230 158,18	230 158,18
023	Virement à la section d'investissement (5)				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	22 273,36		22 273,36	22 273,36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de				
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	22 273,36		22 273,36	22 273,36
	TOTAL	121 430,84	0,00	252 428,54	252 428,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 252 428,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + proposés)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes etc		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	121 430,84	0,00	252 428,54	252 428,54
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	121 430,84	0,00	252 428,54	252 428,54
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	121 430,84	0,00	252 428,54	252 428,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de				
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
	TOTAL	121 430,84	0,00	252 428,54	252 428,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 252 428,54

Pour information :
 Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de l'excédent du produit du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 22 273,36

DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)
 22 273,36

(1) Cf. Modalités de vote I.E.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Les restes à réaliser de l'exercice précédent sont reportés sur le budget supplémentaire.
 (5) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 - DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - DF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
252 428,54	252 428,54	252 428,54
+		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
+		
=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	252 428,54	252 428,54

INVESTISSEMENT		
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
15 809 723,36	15 809 723,36	15 809 723,36
+		
+		
=		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
+		
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	15 809 723,36	15 809 723,36
+		
=		
TOTAL DU BUDGET (4)	16 062 151,90	16 062 151,90

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.
 (2) Les restes à réaliser de l'exercice précédent sont reportés sur le budget supplémentaire.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

(1) Cf. Modalités de vote I-1.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DF 033 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par le compte 1069 (voir le détail de l'annexe IV A9).
 (6) En dépenses, le chapitre 22 renvoie les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il renvoie, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'il soit.
 (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (9) Le compte 1069 (voir le détail de l'annexe IV A9) est affecté au compte de tiers.
 (10) Sous de l'opération DF 043 + DF 042 = RF 042 + RF 043 ou sous de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=PAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 121 550,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
	Total des dépenses d'équipement	16 121 550,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	22 273,36	0,00	22 273,36
18	Compte de liaison : affectation (7)	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	22 273,36	0,00	22 273,36	0,00	22 273,36
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 143 823,36	0,00	15 809 723,36	0,00	15 809 723,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	16 143 823,36	0,00	15 809 723,36	0,00	15 809 723,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00
 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 809 723,36

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=PAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 693 492,00	0,00	4 693 492,00	0,00	4 693 492,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 093 958,00	0,00	11 093 958,00	0,00	11 093 958,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
28	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1069)	359 602,40	0,00	0,00	0,00	359 602,40
1069	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	11 136,68	0,00	0,00	0,00	11 136,68
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	410 736,08	0,00	0,00	0,00	410 736,08
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	16 198 185,08	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		22 273,36	0,00	0,00	22 273,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	22 273,36	22 273,36	0,00	0,00	22 273,36
	TOTAL	16 220 458,44	0,00	15 809 723,36	0,00	15 809 723,36

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00
 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 809 723,36

Pour information :
 AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
 22 273,36

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'incidence des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II		B1
II		B2

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	206 846,00		206 846,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00		10 154,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
65 Autres charges de produits	0,00		0,00
66 Charges financières	13 155,18	0,00	13 155,18
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	22 273,36	22 273,36
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>		22 273,36	22 273,36
Dépenses de fonctionnement - Total	230 155,18	22 273,36	252 428,54
+			
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			252 428,54

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunts (sauf 1668 non bud.)	22 273,36	0,00	22 273,36
18 Compte de liaison : affectation	(6)		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
26 Participations et créances (...) des participations	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45... Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	15 809 723,36	0,00	15 809 723,36
+			
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			15 809 723,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Format de rattachement des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres et opérations d'équipement.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II		B2
II		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73 Impôts et taxes	0,00		0,00
74 Dotations, subventions et participations	252 428,54	0,00	252 428,54
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	252 428,54	0,00	252 428,54
+			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			252 428,54

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13 Subventions d'investissement	4 633 482,00	0,00	4 633 482,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non bud.)	11 093 968,00	0,00	11 093 968,00
18 Compte de liaison : affectation	(7)		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)		
26 Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		22 273,36	22 273,36
024 <i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	15 787 450,00	22 273,36	15 809 723,36
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
+			
AFFECTATION AU COMPTE 1068			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			15 809 723,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Format de rattachement des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres et opérations d'équipement.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	74 846,00	206 846,00	
6231	Annances et insertions	3 000,00	5 000,00	
62371	A la collectivité de rattachement	1 846,00	1 846,00	
6238	Autres services extérieurs	70 000,00	200 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	10 154,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 154,00	10 154,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	85 000,00	217 000,00	
	= (011+012+014+65+656)			
66	Charges financières (b)	14 157,48	13 155,18	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 157,48	13 155,18	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	99 157,48	230 155,18	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	22 273,36	22 273,36	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 273,36	22 273,36	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	22 273,36	22 273,36	
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	121 430,84	252 428,54	
	RESTES A REALISER 2013 (11)		0,00	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		252 428,54	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote 13.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le régime de rattachement des ICNE de la commune au régime de provisions semi-budgétaires.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote au compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	121 430,84	252 428,54	
74758	Autres groupements	121 430,84	252 428,54	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	121 430,84	252 428,54	
	(a) = (70+73+74+75+013)			
76	Produits financiers (b)		0,00	
76238	Par d'autres tiers		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	121 430,84	252 428,54	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	121 430,84	252 428,54	
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	121 430,84	252 428,54	
	RESTES A REALISER 2013 (10)		0,00	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		252 428,54	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote 13.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le régime de rattachement des ICNE de la commune au régime de provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, SF 042 = DI 040.
 (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote au compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 121 550,00	15 787 450,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 121 550,00	15 787 450,00	
	Total des dépenses d'équipement	16 121 550,00	15 787 450,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	22 273,36	
1641	Emprunts en euros	22 273,36	22 273,36	
	Total des dépenses financières	22 273,36	22 273,36	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	16 143 823,36	15 809 723,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	16 143 823,36	15 809 723,36	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
	RESTES A REALISER 2013 (11)		0,00	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 809 723,36	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Hors restes à réaliser.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV AS pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (8) Les comptes 15, 23, 35, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 + produit des cessions d'immobilisations).
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 693 482,00	4 693 482,00	
1321	Etat et établissements nationaux	1 000 000,00	1 000 000,00	
1322	Régions	1 191 446,00	1 191 446,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	2 502 036,00	2 502 036,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 093 968,00	11 093 968,00	
1641	Emprunts en euros	11 093 968,00	11 093 968,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	15 787 450,00	15 787 450,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 136,68	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 136,68	0,00	
23	Immobilisations en cours	399 602,40	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	399 602,40	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
276248	Autres communes		0,00	
	Total des recettes financières	410 739,08	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	16 198 189,08	15 787 450,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	22 273,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 273,36	22 273,36	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	22 273,36	22 273,36	
	(= Total des opérations réelles et d'ordres)	16 220 462,44	15 809 723,36	
	RESTES A REALISER 2013 (10)		0,00	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 809 723,36	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-6.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV AS pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = RF 042.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = RF 042.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 + produit des cessions d'immobilisations).
 (9) Les comptes 15, 23, 35, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		BP	2014
III - VOTE DU BUDGET			
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			III
			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a	0,00	b	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) L'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	22 273,36											22 273,36
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36

FONCTIONNEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	252 428,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	252 428,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

15

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
Dépenses réelles		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
1641	Emprunts en euros	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
RECETTES													
Total recettes d'investissement		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
43	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191 446,00	0,00	1 191 446,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 502 036,00	0,00	2 502 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 093 968,00	0,00	11 093 968,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 093 968,00	0,00	11 093 968,00
Recettes d'ordre		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		252 428,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54
Dépenses réelles		230 155,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 155,18
011	Charges à caractère général	206 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 846,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	1 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 846,00
6289	Autres services extérieurs	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 154,00

16

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 154,00
66	Charges financières	13 155,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 155,18
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 155,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 155,18
Dépenses d'ordre		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
023	Virement à la section d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
023	Virement à la section d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 428,54	0,00	252 428,54

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

17

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	252 428,54	252 428,54
Dépenses de l'exercice	252 428,54	252 428,54
011 Charges à caractère général	208 846,00	208 846,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	10 154,00
023 Virement à la section d'investissement	22 273,36	22 273,36
66 Charges financières	13 155,18	13 155,18

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	Total
RECETTES TOTALES (2)	252 428,54	252 428,54
Recettes de l'exercice	252 428,54	252 428,54
74 Dotations, subventions et participations	252 428,54	252 428,54

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81	
	816 Autres réseaux et services divers	
CHAPITRES		
RECETTES TOTALES (2)	252 428,54	
Recettes de l'exercice	252 428,54	
74 Dotations, subventions et participation	252 428,54	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

19

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	22 273,36	22 273,36
Dépenses de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non individualisées en opérations	22 273,36	22 273,36
16 Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	22 273,36
RECETTES TOTALES (2)	22 273,36	22 273,36
Recettes de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non affectées aux opérations	22 273,36	22 273,36
021 Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	22 273,36

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

20

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	Total
DEPENSES TOTALES (2)	15 787 450,00	15 787 450,00
Dépenses de l'exercice	15 787 450,00	15 787 450,00
Non individualisées en opérations	15 787 450,00	15 787 450,00
23 Immobilisations en cours	15 787 450,00	15 787 450,00
RECETTES TOTALES (2)	16 787 450,00	16 787 450,00
Recettes de l'exercice	15 787 450,00	15 787 450,00
Non affectées aux opérations	15 787 450,00	15 787 450,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	4 693 482,00	4 693 482,00
16 Emprunts et dettes assimilées	11 093 968,00	11 093 968,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81	
	816 Autres réseaux et services divers	
DEPENSES TOTALES (2)	15 787 450,00	
Dépenses de l'exercice	15 787 450,00	
Non individualisées en opérations	15 787 450,00	
23 Immobilisations en cours	15 787 450,00	
RECETTES TOTALES (2)	15 787 450,00	
Recettes de l'exercice	15 787 450,00	
Non affectées aux opérations	15 787 450,00	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	4 693 482,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	11 093 968,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

21

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Typo d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
70005814721	CRICAM CHARENTE PERIGORD	334 100,00	300 689,96	1	15,00				0,00/0		4,50	13 155,18	0,00	100,00%
TOTAL A		334 100,00	300 689,96									13 155,18	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		334 100,00	300 689,96									13 155,18	0,00	100%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 0 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 01/01/14.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					334 100,00									
1641 Emprunts en euros (total)					334 100,00									
70005814721	CRCAJL CHARENTE PERIGORD	23/04/2012		15/07/2012	334 100,00	F		4,5	4,50		Y	C	N	A-1
Total général					334 100,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

B-3-4-A23

23

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		300 689,99					0,00	22 273,36	13 155,18	2 644,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		300 689,99					0,00	22 273,36	13 155,18	2 644,95
70005814721	N	0,00		300 689,99	13,25	F		4,50	0,00	22 273,36	13 155,18	2 644,95
Total général		0,00		300 689,99					0,00	22 273,36	13 155,18	2 644,95

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau à détail des opérations de couverture.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

B-3-4-A23

24

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.8

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	300 689,96					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace la stock de dette au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
IV	A6.2

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proportion nouvelle	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d	22 273,36	0,00	22 273,36	22 273,36
	Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00
276348	Autres communes		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	22 273,36		22 273,36	22 273,36

Opérations de l'exercice III		Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	22 273,36	0,00	0,00	22 273,36

		Montant	
Dépenses financières		IV	22 273,36
Recettes financières		V	22 273,36
Solde (recettes - dépenses)		VI = V - IV (6)	0,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)		VI + e2763 + D (5)	0,00
Résultat hors charges transférées		V - (II+D001)	0,00

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proportion nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	
IV	A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proportion nouvelle	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	22 273,36	0,00	22 273,36	22 273,36
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C	22 273,36	0,00	22 273,36	22 273,36
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	22 273,36	0,00	22 273,36	22 273,36
1641	Emprunts en euros	22 273,36		22 273,36	22 273,36
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00	22 273,36	22 273,36
00	Dotations, fonds divers et réserves				
020	Dépenses imprévues (investissement)				

Op. de l'exercice I		Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	22 273,36	D001 0,00	22 273,36

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proportion nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) A insérer que si le compte administratif est voté, il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
 (4) Indiquer le signe algébrique.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
 (7) Il s'agit des dépenses réalisées au compte 2763.

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats, il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	F=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	252 428,54
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

B-1-1-A

28

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directrice Adjointe	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	2	0	2
Directeur Général	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JINT/BR/500102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité du temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

B-3-4-C1

29

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (tel du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2^{ème} : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3^{ème} : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4^{ème} : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

39 : article 39 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 39 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV D2

Présenté par le Président, Jean-Michel BOLVIN,
A Angoulême, le 16 décembre 2013
Le Président, Jean-Michel BOLVIN.

A Angoulême, le 16 décembre 2013

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 104
Nombre de membres présents : 69
Nombre de suffrages exprimés : 70
VOTES :
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 5 décembre 2013

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Michel BOLVIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17 DEC. 2013 et de la publication

A Angoulême, le 16 décembre 2013



IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV D2